

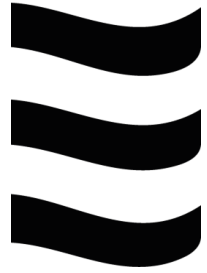


# Le service de location de VAE du Val d'Ille-Aubigné

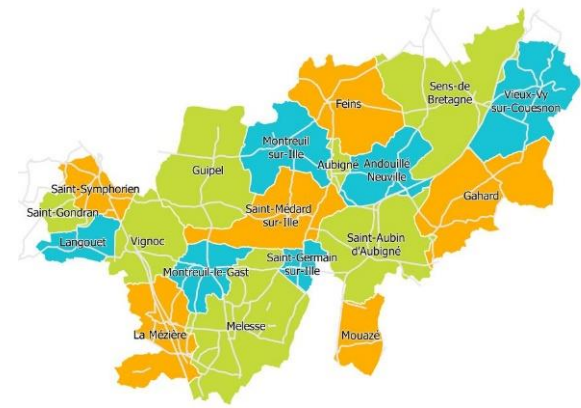
**Webinaire :**  
**Quelles politiques publiques  
de location et d'aide à l'achat ?**  
**26 juin 2020**

[www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr)





# Le territoire



La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné :

-est située en Ille-et-Vilaine dans l'aire d'influence de l'agglomération rennaise.

-19 communes (depuis 2017), 36 000 habitants. 40% des habitants résident sur les 3 polarités principales situées au sud de l'EPCI.

Un territoire péri-urbain, rural attractif sur le plan économique et résidentiel avec une croissance démographique (+1,6 % entre 2011 et 2016).

Une population familiale avec une taille moyenne des ménages de 2,6 en 2014 et une densité de 117,2 hab/km<sup>2</sup>

Des déplacements domicile-travail vers la métropole rennaise avec des problèmes de congestion aux entrées de la ville et 82 % des déplacements réalisés en voiture.

Chaque jour plus de 9 000 habitants du Val d'Ille-Aubigné vont travailler sur le territoire de Rennes Métropole.

Une forte dépendance à l'automobile. Des coûts de déplacements élevés pour les ménages. Le transport 2nd secteur émetteur de GES

# La politique mobilité

Le 1er schéma des déplacements et schéma des modes doux validé en 2011.

Un nouveau schéma des déplacements en 2018 (volet mobilité du PCAET).

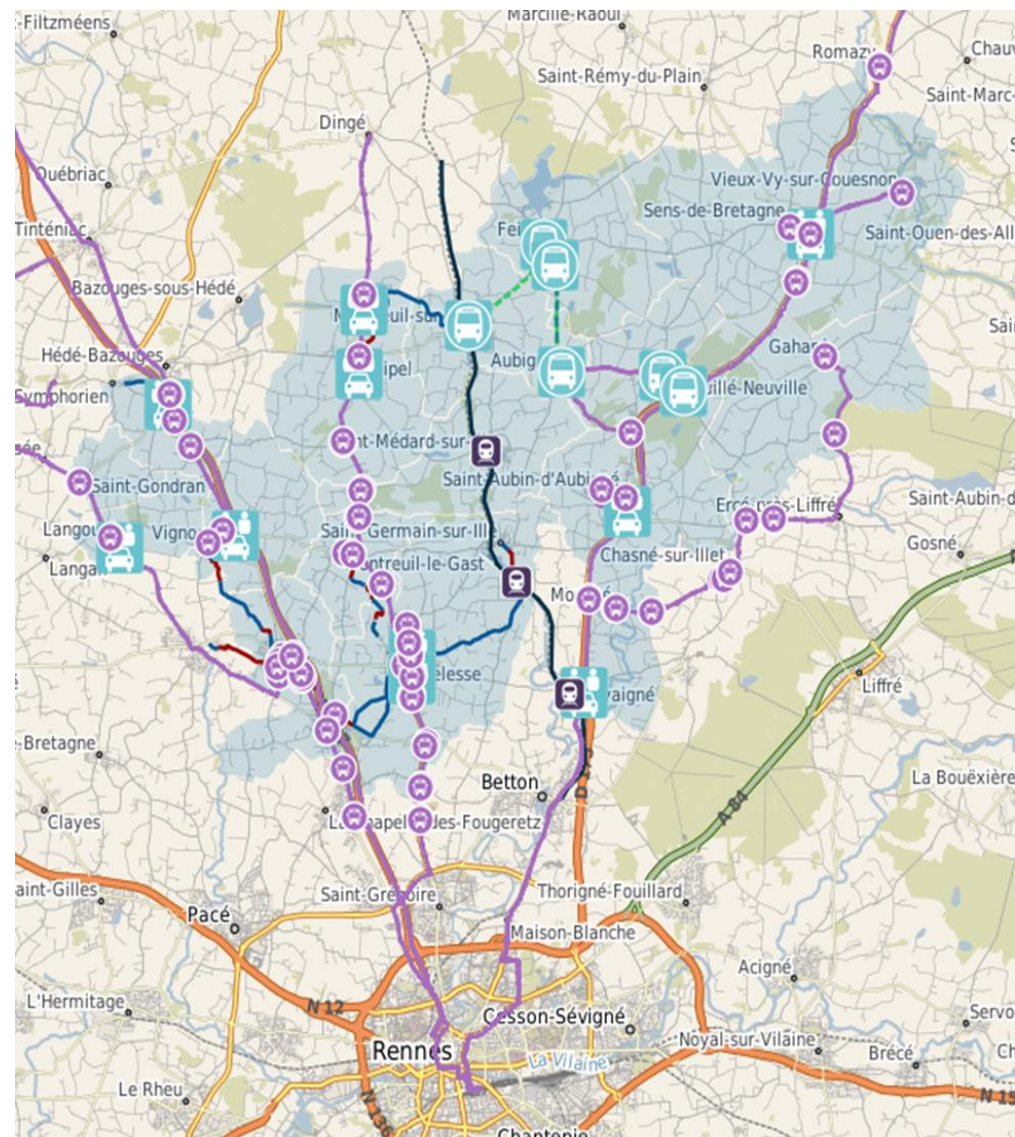
Objectifs à 2030 pour la CCVIA de passer à 35 % d'actifs en vélo/covoiturage/TC contre 11 à 15 % en 2015

## Les axes de travail de la politique mobilité depuis 2011 :

- les transports en commun
- les modes doux
- la mobilité durable

## Les choix politiques opérés depuis 2011 :

- privilégier le domicile travail sur les loisirs
- ne pas tout miser sur le transport en commun mais plutôt sur les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle
- favoriser l'intermodalité





# Les modes doux

**Prise de compétence communautaire en 2011 pour la création d'un réseau de liaisons douces à vocation utilitaires.**

-30 kms d'aménagements cyclables réalisés par la CCVIA depuis 2011 (pistes cyclables communautaires et voies pacifiées).

-Nouvelles liaisons cyclables identifiées fin 2018 venant complétées le schéma des modes doux (ex Val d'Ille)

-Stationnement vélos (160 places dont 50 boxes fermés) au niveau de l'ensemble des pôles générateurs communautaires

**Création d'un service public de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en 2012.**

Service en régie, créé suite au 1<sup>er</sup> schéma des déplacements avec achat de 80 VAE dès 2012.

Moyens humains : 0,3 ETP (2020) pour un parc de 70 VAE (juin 2020).

Acquisition de 230 VAE par la CCVIA (livraison de 30 nouveaux VAE en septembre 2020) soit 6,3 vélos/1000 habitants



# Le service de location de VAE

## Fonctionnement du service :

-location moyenne/longue durée (1 mois, 3 mois ou 1 an) à destination des actifs du territoire avec une durée maximale de location de 2 ans.

-Tarifs : 30 €/mois, 250 €/an avec une maintenance préventive/an/VAE prise en charge par la CCVIA. Tarifs réduits pour les étudiants et demandeurs d'emploi suivis par le PAE. Gratuité du service de location pour les salariés du chantier d'insertion.

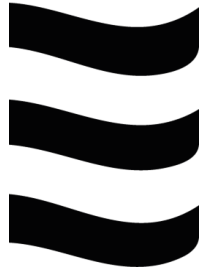
-Rachat possible du VAE par les utilisateurs après 2 ans de location. Tarifs de rachat différents en fonction de l'âge du vélo : de 350 € à 50 €

-1 vélo/ménage

## Données :

Taux de location 100 % (45 personnes sur liste d'attente en juin 2020) avec des délais d'attente assez longs

- Plus de 300 utilisateurs depuis 2012 (données sur 200 VAE) et 620 contrats de location
- Trajet moyen des utilisateurs : 11 km.
- Age moyen des utilisateurs : 47 ans



# Le service de location de VAE

## Evaluation du service, perspectives :

Reste à charge estimé pour la collectivité en 2020 : 14 000 €/an

Location de 70 VAE (livraison 30 VAE en septembre 2020), les autres vélos ont été rachetés par les utilisateurs ou revendus pour les plus anciens à 1 € à des associations mobilité du territoire.

Une liste d'attente pour la location des VAE .

- **Mise en place d'une aide à l'achat de VAE en 2019 :**

Aide de 100 € de la CCVIA aux particuliers en 2019 pour l'acquisition d'un VAE ; aide complémentaire à l'aide de l'Etat :-23 aides attribuées en 2019 et 15 demandes au 20/06/2020

- **Projets vélos**

La CCVIA est lauréate de l'AAP Vélo & Territoires de l'Ademe visant à développer la pratique du vélo sur le territoire. Plusieurs projets en cours dont :

- Expérimentation d'un service de vélos en libre service pendant 1 an sur 3 communes
- Projets d'animations vélo : Mise en place d'ateliers mobiles d'entretien et de réparation de vélos et du programme savoir rouler à vélo dans les écoles pour l'année 2020-2021
- Elaboration d'une communication autour du vélo...